

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le jeudi 15 septembre 2016 à 17h00  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
Est absente	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

**2016-09-279**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-280**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu de dispenser directrice générale de la lecture de l'ordre du jour tel que  
signifié et reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi  
que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'une résolution autorisant la conclusion de la promesse d'achat-vente du lot 5 969 629 du cadastre du Québec à Résidence Le Béli Inc. et autorisation à M. André Léveillé, maire et Mme Alyne Trépanier directrice générale à signer cette promesse d'achat-vente;
4. Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Les techniques de l'eau sd inc. relative à la collecte de données de puits résidentiels dans le cadre du projet de la source alternative à la Petite-Mékinac;
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-281**

**ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION DE LA PROMESSE D'ACHAT-VENTE DU LOT 5 969 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC À RÉSIDENCE LE BÉLI INC. ET AUTORISATION À M. ANDRÉ LÉVEILLÉ, MAIRE ET MME ALYNE TRÉPANIÉRE DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER CETTE PROMESSE D'ACHAT-VENTE**

ATTENDU QUE les négociations entre Résidence Le Béli inc. et la Ville de Saint-Tite pour la vente du lot 5 969 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan (immeuble actuellement occupé par deux terrains pour la pratique du baseball);

ATTENDU QUE le contenu de la promesse d'achat-vente soumis au conseil ce jour;

ATTENDU QUE toutes et chacune des conditions qui y sont prévues (notamment quant aux engagements de Résidence Le Béli inc. à construire une résidence pour personnes âgées, selon les paramètres prévus à la présente et quant au droit de premier refus qu'il accorde à la Ville);

ATTENDU QUE l'ensemble de ces conditions constituent, pour la Ville, des considérations essentielles à cette vente;

ATTENDU QUE la résolution du Conseil de l'Évêque pour les immobilisations des fabriques, Diocèse de Trois-Rivières, du 8 septembre 2016, par laquelle il est recommandé « à la majorité, à Mgr Bouchard, d'autoriser la mainlevée totale de la clause de restriction quant à l'usage mentionné dans la vente par la Fabrique de la paroisse de Saint-Tite à la Ville de Saint-Tite, devant Me P.E. Tourigny, notaire, le 13 avril 1966, et publiée au Bureau de la publicité des droits de Shawinigan sous le numéro 5111 »;

ATTENDU QUE l'approbation donnée par Mgr Luc Bouchard, évêque de Trois-Rivières, à même la résolution numéro 216-17 du Conseil de la Fabrique de la paroisse de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
Appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

D'AFFECTER, au domaine privé de la Ville (donc, comme ne faisant plus partie de son domaine public) le lot 5 969 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan;

DE PROMETTRE DE VENDRE à Résidence Le Béli inc. le lot 5 969 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, pour une somme de 380 000 \$, en plus des taxes applicables, aux conditions mentionnées à la promesse d'achat-vente

D'AUTORISER monsieur le maire, André Léveillé, et la directrice générale, Alyne Trépanier, à signer cette promesse d'achat-vente.

Adoptée à l'unanimité

**2016-09-282**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES TECHNIQUES DE L'EAU SD INC. RELATIVE À LA COLLECTE DE DONNÉES DE Puits RÉSIDENTIELS DANS LE CADRE DU PROJET DE LA SOURCE ALTERNATIVE À LA PETITE-MÉKINAC**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire mandater une firme spécialisée pour faire la collecte de données de puits résidentiels dans le cadre du projet de la source alternative à la Petite-Mékinac;

ATTENDU QU'une demande de propositions a été transmise à la firme Les techniques de l'eau sd inc;

ATTENDU QUE la proposition déposée par la firme Les techniques de l'eau sd inc. au coût d'environ 13 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Les techniques de l'eau sd inc. Relative à la collecte de données de puits résidentiels dans le cadre du projet de la source alternative à la Petite-Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **2016-09-283    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 17 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

---

Alyne Trépanier, directrice générale

---

André Léveillé, maire